



GUIDE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À LA CNESST

Ce document est réalisé par la Direction de la planification, de la performance et de l'innovation en collaboration avec la Direction générale des communications et le Service du courrier, des arts graphiques et de l'impression.

L'impression ou la présentation à l'écran de ce document sont autorisées pour un usage personnel ou un usage non commercial dans un contexte de formation ou d'information. Il est interdit de le modifier ou d'en extraire les photographies, les illustrations ou le logo de la CNESST. Pour toute autre situation, veuillez nous écrire à droitdauteur@cnesst.gouv.qc.ca.

© Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, 2023

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2023

ISBN 978-2-550-95830-7 (PDF)

Septembre 2023

Pour obtenir l'information la plus à jour,
consultez notre site Web à **cnesst.gouv.qc.ca**.



TABLE DES MATIÈRES

L'économie circulaire vs l'économie linéaire	4
Réduire, réutiliser, recycler et valoriser : des actions simples à faire au travail	5
1- Réduire à la source	5
2- Réutiliser	6
3- Recycler-Valoriser-Éliminer	7
Le tri des matières résiduelles en télétravail	7
Le tri des matières résiduelles à la CNESST	8
Ce qui est accepté dans les petits bacs bleus aux postes de travail de la CNESST	9
Ce qui n'est pas accepté dans les bacs de recyclage de la CNESST, mais qui peut être récupéré ailleurs	9
La gestion des matières résiduelles : exemple du projet immobilier D'Estimauville	10
Types de bacs	10
Que deviennent les matières résiduelles lorsqu'elles sont éliminées adéquatement ?	12
Le compostage	13
Qu'est-ce qu'une matière compostable ?	13
Pourquoi devons-nous composter ?	13
Quelles sont les bonnes pratiques en gestion des matières compostables ?	13
La stratégie de valorisation de la matière organique	14
Quoi composter ?	14
Composter au bureau et en télétravail : le devenir des matières résiduelles	15
Composter au bureau : le constat actuel à la CNESST	16
Le gaspillage alimentaire : un enjeu planétaire	18
Qu'est-ce que le gaspillage alimentaire ?	18
Quelques chiffres sur le gaspillage alimentaire	18
Quelles actions pouvons-nous faire pour réduire le gaspillage alimentaire ?	18
La gestion des matières dangereuses à la CNESST	19
Quelles sont les matières dangereuses récupérées à la CNESST ?	20

À LA CNESST, LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, C'EST UNE PRIORITÉ

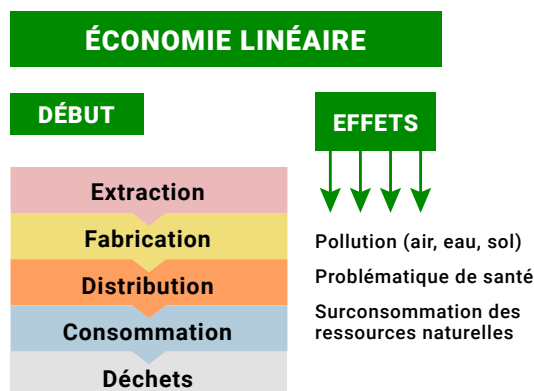
Afin de construire une économie verte, le gouvernement du Québec s'est doté d'une politique de gestion des matières résiduelles¹. L'objectif principal de celle-ci est d'éliminer uniquement les résidus ultimes, soit les déchets qui ne peuvent être valorisés ou réutilisés. Pour atteindre cet objectif, il est impératif de favoriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation.

Il est tout aussi important de recycler à la maison qu'au bureau. Ce guide, qui s'adresse à l'ensemble du personnel de la CNESST, propose de bonnes pratiques pour vous sensibiliser à une saine gestion des matières résiduelles.

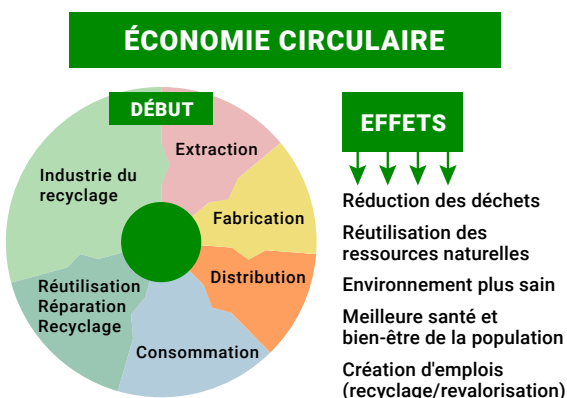


L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE VS L'ÉCONOMIE LINÉAIRE

Qu'est-ce que l'économie linéaire ?



Qu'est-ce que l'économie circulaire ?



Qu'est-ce qui différencie l'économie circulaire de l'économie linéaire ?

L'**économie linéaire** repose sur un modèle d'utilisation des ressources qui consiste à extraire, fabriquer, consommer et jeter.

L'**économie circulaire** est un modèle économique qui s'oppose au **modèle linéaire**. Il s'agit d'utiliser les ressources de la manière la plus efficace possible à toutes les étapes de leur cycle de vie en visant, entre autres, leur réutilisation. L'objectif ultime est de mettre en œuvre une gestion intégrée des matières résiduelles pour réduire le plus possible l'enfouissement et l'incinération.

1 <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2,%20r.%2035.1>



RÉDUIRE, RÉUTILISER, RECYCLER ET VALORISER : DES ACTIONS SIMPLES À FAIRE AU TRAVAIL

1- Réduire à la source

Réduire à la source est la première étape d'une saine gestion des matières résiduelles. En réduisant notre consommation, nous réduisons notre production de déchets. Ainsi, nous contribuons à diminuer l'impact économique, social et environnemental de l'enfouissement et de l'incinération de matières résiduelles.

Pourquoi réduire ?

LE DÉCHET QUI POLLUE LE MOINS EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS

Voici quelques gestes simples à poser pour réduire les déchets à la source au travail :

- Éviter les impressions inutiles ou imprimer recto verso lorsque nécessaire ;
- Restreindre la consommation de papier et papeterie ;
- Favoriser la communication électronique et le recours à l'infonuagique pour le partage de liens ;
- Projeter les documents lors d'une réunion au lieu de les imprimer ;
- Acheter du matériel de qualité et durable ;
- Éviter l'utilisation de contenants non réutilisables et opter pour des contenants durables (ex. : gourdes d'eau, tasses à café, vaisselle réutilisable).

2- Réutiliser

Quelqu'un d'autre pourrait-il en avoir besoin ?

Le réemploi consiste à donner une seconde vie à un bien au lieu de s'en départir.

Voici quelques gestes simples à poser, au travail, afin de favoriser le réemploi :

- Optimiser l'usage des feuilles en utilisant les deux côtés ;
- Réutiliser les chemises en changeant l'étiquette ;
- Réutiliser les cahiers à anneaux, chemises et enveloppes ;
- Partager les ressources matérielles avec les collègues ;
- Opter pour de la vaisselle réutilisable ;
- Réutiliser les boîtes disponibles.

Voici des activités déjà implantées par la CNESST qui prônent la réutilisation :

- La collecte annuelle Réno-Jouets ;
- La vente et les bazars organisés par la campagne d'Entraide ;
- La distribution de nourriture excédentaire à un organisme communautaire ;
- La redistribution de fournitures de bureau excédentaires dans d'autres locaux de l'organisation ;
- La distribution de dons (ex. : mobilier, fournitures de bureau) à des organismes de bienfaisance.

La réutilisation des fournitures et du mobilier de bureau à la CNESST

La CNESST récupère les fournitures et le mobilier de bureau dans le but de les réemployer.

Cette initiative cible les produits en bon état et les nettoie, afin de les remettre en stock.

Les produits en mauvais état ou non ciblés sont envoyés à des organismes sans but lucratif ou mis au recyclage.

En 2018, à la CNESST, 5 300 articles de mobilier ont été donnés ou recyclés, pour une valeur approximative de 2,4 millions de dollars.

En 2019, à la CNESST, plus de 7 450 articles de bureau ont été récupérés et remis en stock.

3- Recycler-Valoriser-Éliminer

Lorsqu'un produit ne peut être réutilisé, nous devons le recycler! **Le recyclage** permet de réduire la quantité de matières à enfouir et il diminue la pression sur les matières premières.

ATTENTION! Avant de recycler une matière, il faut s'assurer qu'elle est bel et bien recyclable.

La valorisation consiste à transformer les déchets non recyclables en énergie ou en compost.

Le recyclage et la valorisation sont des sources d'innovation qui nous permettent de bonifier nos façons de faire. Ainsi, on peut faire plus avec moins et repenser notre façon de consommer.

Le saviez-vous ?

Certains sacs de plastique souples peuvent être recyclables. En effet, s'il est possible d'étirer aisément le sac avec notre pouce, celui-ci se recycle. Sinon, il doit être mis à la poubelle. Toutefois, il est recommandé de regrouper tous les sacs dans un même grand sac afin de faciliter le tri.

Le saviez-vous ?

À la CNESST, des mesures sont prises afin que les déchets soient mis dans les bons bacs de recyclage. Désormais, vous pourrez observer la **présence d'étiquettes sur ces bacs de recyclage**. Les étiquettes auront pour but de rappeler aux membres du personnel les matières à mettre dans chaque type de bac.



LE TRI DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN TÉLÉTRAVAIL

Chaque municipalité est responsable de la gestion des matières résiduelles de ses citoyens. En cas de doute sur ce qui est accepté dans le bac bleu, consulter la section (ou l'application) de Recyc-Québec [Ça va où?](#)

JE VEUX ME DÉPARTIR
D'UN PRODUIT...





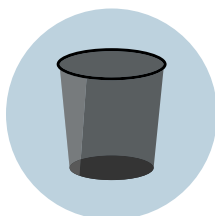
LE TRI DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À LA CNESST

Le petit bac bleu



Le petit bac bleu, dont tous les membres du personnel disposent dans leur espace de travail, est **réservé exclusivement à la récupération du papier et du carton plat**. La CNESST étant soumise à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*², il est impératif que le papier jeté dans ces bacs ne contienne aucune information de nature privée, personnelle ou confidentielle. Ce bac est muni d'une petite poubelle recouverte d'un sac plastique. Celle-ci est destinée à recevoir les déchets.

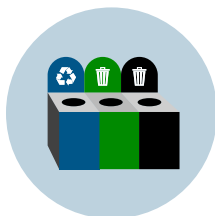
La corbeille de récupération ronde



Par souci de récupération du matériel déjà en notre possession, plusieurs postes de travail sont munis d'une corbeille ronde, brune ou noire. Celle-ci sert exclusivement à la récupération du papier et du carton plat. Les corbeilles sont identifiées par une affichette portant le symbole du recyclage et la mention « Papier seulement ». Elles sont munies d'une petite poubelle recouverte d'un sac en plastique, qui est destinée à recevoir les déchets.

* En raison de la quantité importante de corbeilles, plusieurs servent aussi de poubelles. Si tel est le cas, la corbeille est munie d'un sac à déchets.

Le bac multimatières



Les bacs multimatières sont placés soit à la cafétéria, soit aux aires de repos. Ils servent à récupérer le papier journal et les contenants en verre, en métal ou en plastique. Ces bacs sont TOUJOURS placés près d'un évier, afin qu'il soit possible de rincer les contenants à y déposer. Le rinçage a pour but d'assurer la santé-sécurité du personnel du centre de tri, qui doit faire face aux odeurs et aux bactéries causées par les résidus présents dans les contenants. Il faut parfois compter jusqu'à deux semaines avant que les matières recyclées se rendent sur la table de tri. Imaginez un contenant de lait qui, en plein été, alors qu'il fait 30 degrés, n'est trié qu'après deux semaines.

* Pour Montréal et Québec, les contenants consignés et les autres matières recyclables sont disposés ensemble et identifiés par la couleur **verte**.

Le bac bleu



Les bacs bleus sont situés à des endroits stratégiques. Ils **servent exclusivement à la récupération du papier et du carton plat**. Le contenu de ces bacs va au même endroit que celui des petits bacs bleus et des corbeilles de récupération et il est déchiqueté de façon sécuritaire. Dans le but de protéger la confidentialité de ses documents, la CNESST met à la disposition de son personnel des bacs de recyclage strictement réservés à l'élimination des documents contenant des informations sensibles. On peut distinguer ceux-ci par la présence d'une serrure. Ces bacs sont manipulés de manière sécuritaire et des mesures particulières sont prises quant à la destruction de leur contenu.

Note: Les boîtes de carton doivent être défaites et placées à côté du bac.

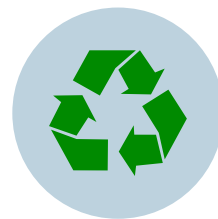
* Tous les bacs de la CNESST sont verrouillés avec un cadenas avant leur départ vers un centre de recyclage.

2 <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/sprd-dprs/res/mrrc-drrg/07.html>



Ce qui est **accepté** dans les petits bacs bleus aux postes de travail de la CNESST

- Blocs-notes
- Carton plat
- Chemises
- Emballages de feuilles de papier
- Enveloppes
- Feuilles de couleur
- Papier glacé
- Séparateurs de cartables



Ces articles doivent être déposés dans les bacs multimatières.

- Boîtes de mouchoirs
- Bouteilles d'eau
- Journaux
- Magazines

Cet article doit être défait et déposé à côté du bac bleu.

- Boîte de carton



Ce qui n'est **pas accepté** dans les bacs de recyclage de la CNESST, mais qui peut être récupéré ailleurs

- Boudins
- Cartables
- Emballages alimentaires
- Enveloppes à bulles
- Lanières en plastique
- Mouchoirs
- Nourriture
- Papier essuie-mains
- Papier souillé
- Pincés
- Pochettes en plastique
- Styromousse
- Trombones





LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : EXEMPLE DU PROJET IMMOBILIER D'ESTIMAUVILLE

Puisque la gestion des matières résiduelles concerne l'ensemble des sites de la CNESST, le Projet immobilier D'Estimauville ne fait pas exception. Voici une présentation des différentes pratiques qui y sont adoptées.

Étiquettes : Chacun des bacs mis à la disposition du personnel a une étiquette indiquant les matières qui pourront s'y trouver.

Types de bacs

Au niveau des coins café et de l'Atrium

Des îlots de récupération multimatières sont installés.



Dans le cadre de la collecte des résidus alimentaires de la Ville de Québec, seuls les résidus alimentaires vont dans le sac mauve (pictogramme encerclé en mauve sur l'image). La question à se poser pour le tri est la suivante : c'est un aliment ou ce qu'il en reste ? Si oui, ça va dans le sac mauve ! Ces résidus alimentaires se rendront au nouveau centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec (CBAQ).

Au niveau des salles de papeterie

Lors de la deuxième phase de déploiement des équipements, des bacs de récupération multimatières seront également installés dans les salles de papeterie, aux quatre coins des étages. Le but est de faciliter la collecte des matières recyclables. Cette collecte permettra également d'éviter que d'autres matières soient jetées dans le bac des informations sensibles.

Au niveau des toilettes

Deux types de bacs de recyclage sont disposés dans les toilettes :

1. Des bacs pour composter du papier à main (le bac avec du papier au-dessus) ;
2. Des bacs pour élimination qui recevront les autres types de matières non recyclables³.



Au niveau de la cuisine

La cuisine dispose de bacs destinés aux matières compostables, en plus des bacs classiques de récupération des matières.

Au niveau du stationnement

De petits poteaux blancs sont mis en place pour recevoir les contenants de lave-vitres vides. Ces contenants pourront être utilisés par des récupérateurs ou être mis dans les bacs de recyclage multimatières.

À l'extérieur de l'immeuble

De gros bacs sont placés à l'extérieur de l'immeuble.

- Le bac à couvercle bleu reçoit le contenu de tous les bacs multimatières de l'immeuble ;
- Le bac à couvercle brun reçoit tout le compost collecté ;
- Le bac noir reçoit les déchets.



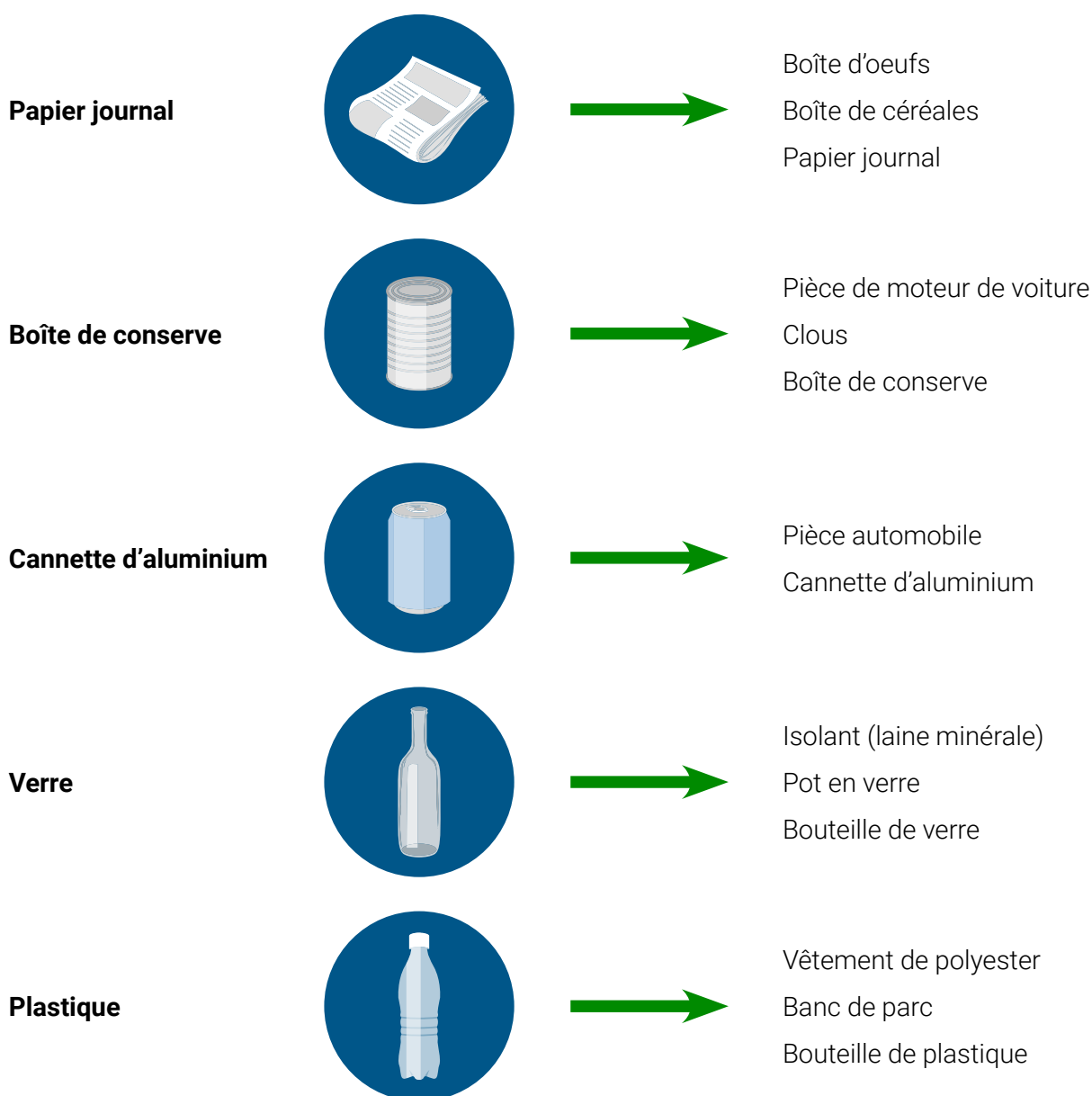
3 Les matières recyclables doivent être mises dans les bacs destinés à cette fin.



QUE DEVIENNENT LES MATIÈRES RÉSIDUELLES LORSQU'ELLES SONT ÉLIMINÉES ADÉQUATEMENT ?

Une fois récupérées adéquatement, les matières sont envoyées chez le recycleur. Celui-ci procède à la transformation de la matière reçue en un nouveau produit, qui sera composé de 100 % de matière recyclée ou d'un mélange de matière recyclée et de matière première.

Voici quelques exemples :





LE COMPOSTAGE

Qu'est-ce qu'une matière compostable ?

Le compostage permet, par un procédé biologique, d'effectuer la conversion et la valorisation des matières organiques.

Le compost est constitué entièrement de matières organiques biodégradables. C'est-à-dire qu'il est facilement assimilable par l'environnement.



Pourquoi devons-nous composter ?

Le compostage permet de :

- réduire les gaz à effet de serre ;
- réduire le volume de déchets ;
- enrichir les sols ;
- éviter la contamination supplémentaire ;
- participer à l'équilibre naturel ;
- économiser.

Le saviez-vous ?

En compostant, nous pouvons réduire d'environ 50 % notre production de déchets.

Quelles sont les bonnes pratiques en gestion des matières compostables ?

- Emballer les matières dans du papier journal ;
- Proscrire les sacs de plastique, le verre, le plastique et les objets en métal (ils sont interdits dans le compostage) ;
- Trier les matières à la source ;
- S'assurer de déposer seulement les matières autorisées dans les bacs de compostage.

La stratégie de valorisation de la matière organique⁴

Cette Stratégie a pour ambition d'accélérer la mise sur pied de services de collecte et d'installations de traitement de la matière organique adaptés aux contextes régionaux. Elle vise aussi à favoriser la qualité de la matière organique traitée et le développement des débouchés locaux pour les composts et les autres matières résiduelles issues de cette collecte.

Elle rend obligatoire la valorisation des matières et prône les objectifs suivants:

- offrir le service de collecte des matières organiques partout au Québec d'ici 2025;
- assurer la gestion des matières organiques dans 100 % des ICI⁵ d'ici 2025;
- recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée d'ici 2030;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 270 000 tonnes d'équivalent CO₂ par année d'ici 2030.



QUOI COMPOSTER ?

Les matières qui peuvent être compostées varient selon les installations dont dispose votre municipalité ou le type de compostage que vous faites à domicile. Pour plus de renseignements, consultez la [page sur les matières organiques de Recyc-Québec](#).

Voici une liste d'éléments qui peuvent généralement être compostés :

- Contenants alimentaires compostables
- Pâtes alimentaires
- Pain
- Riz
- Écales de noix
- Plantes mortes et fleurs séchées
- Pelures, épluchures et restes de fruits et de légumes
- Résidus de jardin
- Restes de table
- Papier à main
- Mouchoirs



ATTENTION! Pour un compost optimal, le tri à la source est primordial, car son ennemi juré est le plastique.

⁴ Source : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/haut-de-page/salle-de-presse/archives-presse/2020-strategie-de-valorisation-de-la-matiere-organique>
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/organique/strategie-valorisation-matiere-organique.pdf>

⁵ ICI : Industries, commerces et institutions



VALORISER LES MATIÈRES ORGANIQUES AU BUREAU ET EN TÉLÉTRAVAIL

Le saviez-vous ?

Dès 2022, la Ville de Québec implantera la biométhanisation pour le traitement des matières organiques. Ce procédé permet une décomposition biologique de la matière sans oxygène. Il assure une bonne valorisation de la matière, qui est transformée en fertilisant. Un centre de biométhanisation est aussi prévu à Montréal et entrera en service en 2022.

Qu'est-ce que la valorisation des matières organiques à grande échelle ?

C'est l'envoi des matières organiques vers un centre de tri à grande échelle.

Pourquoi choisir cette manière de faire ?

L'envoi vers un centre de tri à grande échelle permet à une organisation de valoriser des matières qui sont habituellement exclues du compostage domestique, comme la viande.

Que se passera-t-il avec les matières organiques envoyées vers un centre de tri à grande échelle ?

Le processus de fabrication du compost débute dès son arrivée au centre de tri et dure environ 12 mois. Après la transformation de la matière organique en compost, ce dernier peut être valorisé dans la filière agricole comme fertilisant.

Le saviez-vous ?

Composter en télétravail ? Les municipalités sont les principaux partenaires pour le compostage des matières organiques résidentielles.

De plus en plus de municipalités collectent les matières organiques. Plusieurs localités offrent même des programmes d'aide pour démarrer les projets de compostage domestiques.



COMPOSTER AU BUREAU : LE CONSTAT ACTUEL À LA CNESST

Puisque ce guide s'applique à l'ensemble du personnel de la CNESST, voici un tableau qui vous permettra de savoir si votre site permet le compostage. Il est susceptible d'évoluer en fonction des décisions issues de la réglementation municipale concernant la collecte des matières résiduelles auprès des industries, des commerces et des institutions (ICI)⁶.

Région	Ville	Situation actuelle	Commentaires/Particularités
		Vert : Offert Orange : À venir Rouge : Non offert	
Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda	●	Pour l'instant, seul le secteur résidentiel est concerné. Éventuellement, les ICI ⁷ seront ajoutés.
Abitibi-Témiscamingue	Val-D'Or	●	
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie	Matane	●	
Bas-Saint-Laurent	Rimouski	●	La Ville offre des bacs en fonction des besoins, et le ramassage se fait en même temps que pour le secteur résidentiel.
Capitale-Nationale	Québec	●	Participation du siège social D'Estimauville au projet pilote de collecte des résidus alimentaires. À venir en 2023 pour les autres établissements de la région.
Chaudière-Appalaches	Lévis	●	De un à plusieurs bacs de 240 L, 1 à 2 collectes par semaine.
Côte-Nord	Baie-Comeau	●	
Côte-Nord	Sept-Îles	●	
Estrie	Sherbrooke	●	Un projet-pilote a été déployé en 2020 pour le secteur commercial. La CNESST ne fait pas partie du projet. En 2025, l'ensemble du secteur institutionnel et commercial sera desservi.
Gaspé-Îles-de-la-Madeleine	Gaspé	●	Le service est offert aux ICI. La RITMR ⁸ de la Gaspésie fournit un accompagnement et de la formation pour sensibiliser le personnel.
Gaspé-Îles-de-la-Madeleine	New-Richmond	●	
Gaspé-Îles-de-la-Madeleine	Caplan	●	
Île de Montréal	Montréal	●	La collecte des résidus alimentaires ne s'applique pas aux immeubles de 9 logements et plus. (Sauf exception : les restaurateurs peuvent faire affaire avec les écocentres de manière volontaire.)

⁶ Il s'agit d'un portrait de la situation en date du 21 février 2022.

⁷ ICI : Industries, commerces et institutions

⁸ RITMR : Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie

Région	Ville	Situation actuelle	Commentaires/Particularités
		Vert : Offert Orange : À venir Rouge : Non offert	
Lanaudière	Joliette		La MRC offre la collecte. Elle offre des bacs extérieurs et intérieurs, possibilité de projet pilote avec des bacs plus gros (si nous avons une cafétéria).
Lanaudière	Terrebonne		Les occupants d'un bâtiment commercial, indépendamment du nombre de locaux, peuvent bénéficier de 3 bacs roulants de 240 L chacun. Les utilisateurs doivent respecter les matières admissibles.
Laurentides	Saint-Jérôme		Offert seulement aux résidents de maisons unifamiliales et d'immeubles de 8 logements et moins. Un service d'accompagnement destiné aux ICI est offert par le Conseil régional de l'environnement des Laurentides jusqu'en décembre 2022.
Laval	Laval		La Ville de Laval peut fournir jusqu'à trois bacs. La collecte est principalement de nature résidentielle, alors la Ville demande que les bacs soient apportés sur le bord de la rue pour chacune des collectes.
Longueuil	Longueuil		
Mauricie–Centre-du-Québec	Trois-Rivières		
Outaouais	Gatineau		La Ville de Gatineau collecte les matières recyclables et compostables (incluant les résidus verts). Tout immeuble non résidentiel peut être desservi si l'immeuble est admissible à la desserte et si chaque unité ne dépasse pas la quantité d'ordures ménagères prévue au règlement de la ville.
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Saguenay		
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Saint-Félicien		
Saint-Jean-sur-Richelieu	Saint-Jean-sur-Richelieu		Le compostage est offert pour le secteur résidentiel.
Valleyfield	Valleyfield		La collecte des matières organiques est débutée depuis le 30 septembre 2019.
Yamaska	Saint-Hyacinthe		La collecte résidentielle des matières organiques est déjà implantée, mais l'offre pour les ICI n'a pas encore été présentée.



LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE : UN ENJEU PLANÉTAIRE

Qu'est-ce que le gaspillage alimentaire ?

Le gaspillage alimentaire peut se définir comme étant toute nourriture destinée à la consommation qui est perdue ou jetée, tout au long de la chaîne alimentaire. Celui-ci touche toutes les catégories d'aliments.

Quelques chiffres sur le gaspillage alimentaire⁹

- 1/3 de la nourriture produite mondialement est jeté chaque année;
- Le gaspillage nécessite 1/4 de toute l'eau nécessaire à l'agriculture chaque année;
- La superficie d'occupation des aliments gaspillés correspond à celles du Canada et de l'Inde réunies;
- Au Canada, le gaspillage alimentaire se chiffre à 17 millions de dollars par année.

Le saviez-vous ?

Si le gaspillage alimentaire était un pays, il serait catégorisé comme étant le 3^e plus gros producteur de GES dans le monde.¹⁰

Quelles actions pouvons-nous faire pour réduire le gaspillage alimentaire ?

- Planifier les repas;
- Faire une liste d'épicerie et la respecter;
- Vérifier les provisions restantes avant de faire de nouveaux achats;
- Donner une deuxième vie aux restes des repas;
- Congeler les aliments avant leur date de péremption.

Le saviez-vous ?

La date « meilleur avant » est, sauf dans le cas de la viande et du poisson, un indicateur de fraîcheur et non de salubrité. Ainsi, certains aliments demeurent comestibles malgré le fait que la date indiquée soit passée. C'est notamment le cas des pâtes sèches, de la farine et du riz. Ces aliments doivent toutefois être jetés lorsqu'ils dégagent une odeur de rancissement.

⁹ Source : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/mieux-consommer/gaspillage-alimentaire>

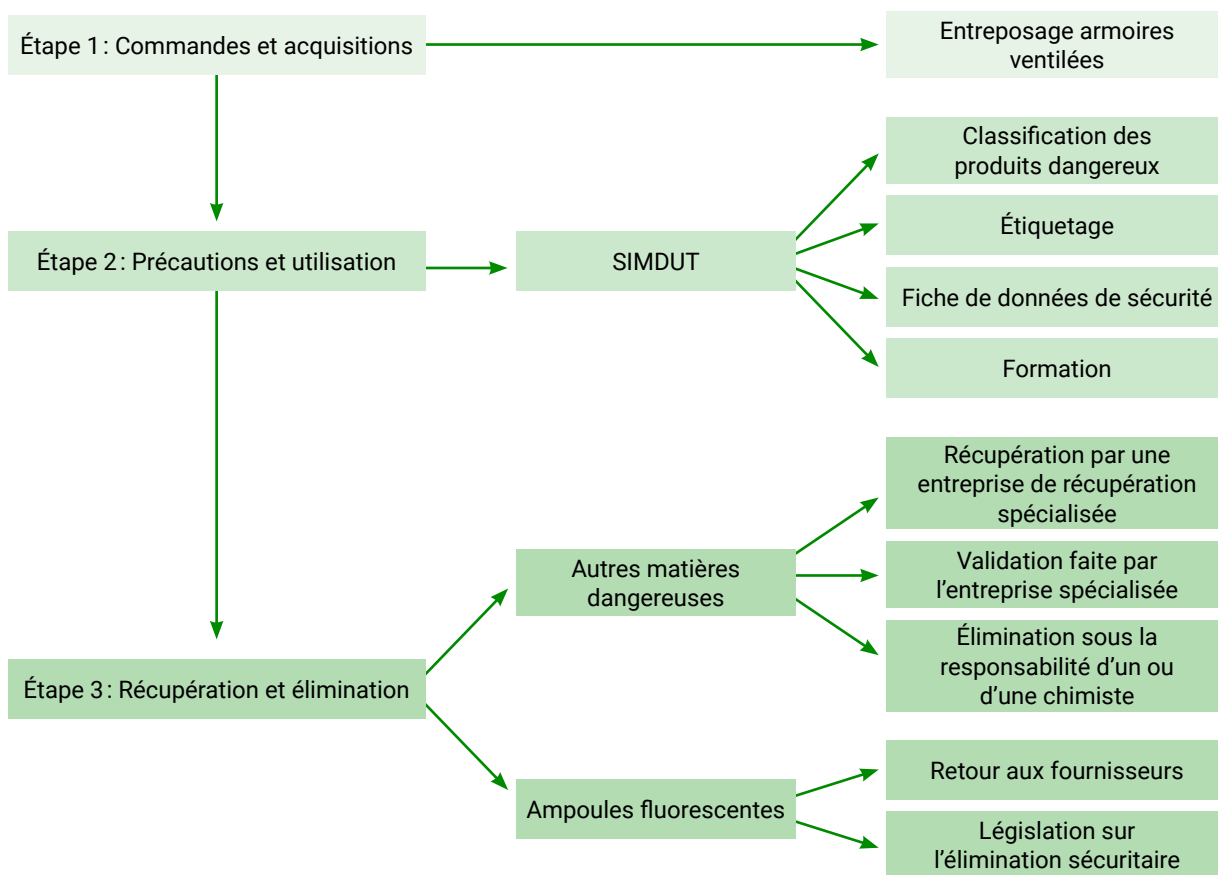
¹⁰ Source : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/mieux-consommer/gaspillage-alimentaire>



LA GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES À LA CNESST

La CNESST a à cœur la santé et la sécurité de son personnel. C'est pourquoi l'organisation a mis en place un processus pour la gestion du cycle de vie des matières dangereuses.

Cycle de vie des matières dangereuses à la CNESST



Le saviez-vous ?

Il existe plusieurs points de collecte sur votre territoire pour les résidus domestiques dangereux tels que les piles et batteries, la peinture, les lampes fluorescentes et les petits appareils électroniques. Les coordonnées de ces points de collecte sont disponibles sur le site de Recyc-Québec dans la section *Je veux me départir d'un produit... Ça va où ?*

Durant la période estivale, certaines villes offrent des points de collecte temporaires en plus des écocentres ouvert à l'année.



QUELLES SONT LES MATIÈRES DANGEREUSES RÉCUPÉRÉES À LA CNESST ?

Voici les matières dangereuses qui sont récupérées à la CNESST, selon le schéma ci-dessus.

- Peinture
- Produits chimiques pour le traitement de l'eau (chauffage et climatisation)
- Lampes fluorescentes
- Réfrigérants
- Piles et batteries

Le saviez-vous ?

La CNESST met à la disposition des membres de son personnel de petits bacs spécifiquement réservés au recyclage des piles et batteries. Ceux-ci sont situés dans les aires de repos et/ou à la cafétéria.

- Produits de l'imprimerie

Le saviez-vous ?

Les produits de l'imprimerie ne sont pas tous éliminés de la même façon. Ainsi, en ce qui concerne l'acquisition, l'entreposage et les précautions liées à l'utilisation, le procédé demeure le même que dans le schéma ci-dessus. Toutefois, voici certaines différences dans le procédé d'élimination de ces matières.



Pour nous joindre
cnesst.gouv.qc.ca
1 844 838-0808